



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SABA Sealtack 780

## 1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

### Identification de la substance ou de la préparation

**Nom du produit** : SABA Sealtack 780  
**Article no.** : 100660 / 100661 / 100662a  
**Utilisation de la substance/préparation** : Produit d'étanchéité

### Identification de la société/entreprise

**NOM DE LA SOCIÉTÉ** **Producteur**  
**SABA DINXPERLO BV**  
**Adresse** **Industiestraat 3**  
**Boîte Postale 3**  
**NL - 7090 AA Dinxperlo**  
**Les Pays-Bas**  
**Telephone no.** **+31 315-658999**  
**Telefax no.** **+31 315-653207**  
**e-mail** **info@saba.nl**  
**Internet** **www.saba.nl**  
**Numéro d'appel d'urgence** **+31 315-658999**

## 2. Information sur les composants

**Substance/préparation** : Préparation

À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit ne contient pas d'ingrédients dangereux en quantités suffisantes pour nécessiter une déclaration dans cette section, conformément aux règlements de l'UE ou aux règlements nationaux.

## 3. Identification des dangers

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CE et ses amendements.

**Classification** : Non classé.  
**Dangers physiques ou chimiques** : Non applicable.  
**Risques pour la santé de l'homme** : Non applicable.  
**Dangers pour l'environnement** : Non applicable.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

### Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

**Inhalation** : Il est peu probable que des effets secondaires surviennent.  
**Ingestion** : NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
**Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau et retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Consulter un médecin si des symptômes se développent.  
**Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. En cas d'irritation, consulter un médecin.  
**Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

### Moyens d'extinction

- Utilisables** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant. En cas d'incendie, utiliser de l'eau vaporisée (brouillard), de la mousse, des poudres chimiques sèches, ou du CO<sub>2</sub>.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : Aucun danger particulier.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Ces produits peuvent être : oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>), oxydes d'azote (NO, NO<sub>2</sub>, etc.). Quelques oxydes métalliques.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Garder le personnel non requis éloigné. Utiliser un équipement de protection adéquat (Section 8).
- Précautions relatives à l'environnement** : Éviter la dispersion du produit répandu et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, le milieu aquatique environnant, et aucun égout ou conduit d'évacuation.
- Méthodes de nettoyage** : Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir le produit répandu. En cas de petits déversements, ajouter un produit absorbant (on peut utiliser de la terre en l'absence d'un autre produit adéquat), ramasser le produit et le placer dans un récipient hermétique imperméable aux fins d'élimination. Pour les déversements accidentels majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans le milieu aquatique environnant. Placer le produit répandu dans un récipient approprié pour l'élimination.

## 7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manipulation** : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Conserver le récipient fermé. Éviter tout contact du produit répandu et des écoulements avec le sol et les eaux superficielles. Laver abondamment après manipulation.
- Stockage** : Conserver le récipient bien fermé. Conserver le récipient dans un endroit frais et bien ventilé.
- Matériaux d'emballage**
- Recommandé** : Utiliser le récipient d'origine.

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

- Valeurs limites d'exposition** : Non disponible.
- Contrôles de l'exposition**
- Contrôles de l'exposition professionnelle** : S'assurer de la proximité d'une douche oculaire au poste de travail.
- Protection respiratoire** : Il est peu probable que des effets secondaires surviennent.
- Protection des mains** : Utiliser une protection gants conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire. Nous obtenons de bons résultats avec: néoprène (1-4 heure/heures Temps avant transpercement).
- Protection des yeux** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Possible: Lunettes de sécurité.
- Protection de la peau** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus. Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition. Recommandé : général

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

**Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Non applicable.

## 9. Propriétés physico-chimiques

### Informations générales

#### Aspect

**État physique** : Liquide.  
**Couleur** : Blanc. Gris. Noir.  
**Odeur** : Caractéristique.

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

**pH** : Non applicable.  
**Point d'ébullition** : Non applicable.  
**Point de fusion** : Non applicable.  
**Point d'éclair** : Coupe fermée: >150°C (302°F).  
**Inflammabilité (solide, gaz)** : Non applicable.  
**Densité relative** : Moyenne pondérée: 1.51 g/cm<sup>3</sup> (Estimé.)

### Autres informations

**Température d'auto-inflammation** : Non applicable.

## 10. Stabilité du produit et réactivité

**Stabilité** : Le produit est stable.  
**Matières à éviter** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : l'humidité et matières comburantes.  
**Produits de décomposition dangereux** : Ces produits peuvent être : oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>), oxydes d'azote (NO, NO<sub>2</sub>, etc.). Quelques oxydes métalliques.

## 11. Informations toxicologiques

### Effets aigus potentiels sur la santé

**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Effets chroniques potentiels pour la santé

**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Toxicité pour la reproduction** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## 12. Informations écotoxicologiques

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

**Effets néfastes divers** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## 13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Éviter la dispersion du produit répandu et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, le milieu aquatique environnant, et aucun égout ou conduit d'évacuation. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

**Catalogue Européen des Déchets** : 080410

08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

**Déchets Dangereux** : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

## 14. Informations relatives au transport

### Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	GE*	Étiquette	Autres informations
<b>Classe ADR/RID</b>	Non réglementé.	-	-	-		<u>Code de classification:</u> - <u>Quantité limitée</u> - <u>Consignes de sécurité CEFIC (transport routier)</u> -
<b>Classe IMDG</b>	Non réglementé.	-	-	-		<u>Programmes d'urgence ("EmS")</u> -

GE\* : Groupe d'emballage

## 15. Informations réglementaires

### Réglementations de l'Union Européenne

- Phrases de risque** : Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne.
- Conseils de prudence** : Non applicable.
- Utilisation du produit** : La classification et l'étiquetage ont été effectués en vertu des directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et de leurs amendements, et conformément à l'usage.  
- Applications industrielles.
- Phrases d'avertissement supplémentaire** : Non applicable.
- Protection des enfants** : Non applicable.
- Avertissement tactile de danger** : Non applicable.
- Directive sur la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi** : Non applicable.

## 16. Autres informations

**Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - France** : Non applicable.

## 16. Autres informations

**Référence du texte complet** : Non applicable.  
**des classifications se**  
**trouvant dans les Sections 2**  
**et 3 - France**

### Historique

**Date d'édition** : 7-7-2006.

**Élaborée par** : J.W. Diesveld

### Avis au lecteur

*Ces informations ne concernent que le produit susmentionné et ne sont pas nécessairement valables en cas d'utilisation avec d'autre(s) produit(s) ou dans tout procédé. La responsabilité de vérifier que les informations sont adéquates et complètes pour son application particulière revient à l'utilisateur lui-même.*